



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 JUILLET 2025**

Conseillers en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, Anne PINVIDIC, Claude SERPINET, Habib REZKALLAH.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, COMBEMOREL Michael, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine.

M Claude SERPINET a été nommé secrétaire de séance.

2025D-037 DI 2025-001 Droit de préemption fonds de commerce bar
tabac centre commercial EX CHMILEWSKY

NATURE	NUMERO	DATE DE SIGNATURE
Droit de préemption fonds de commerce Bar tabac EX CHMILEWSKY	2025DI-001	12/05/2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 31/7/2025

Le Maire, Gérard BECT





SLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 JUILLET 2025**

Conseillers en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, Anne PINVIDIC, Claude SERPINET, Habib REZKALLAH.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, COMBEMOREL Michael, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine.

M Claude SERPINET a été nommé secrétaire de séance.

2025D-038 DI 2025-002 Demande d'attribution d'un barnum à titre gratuit
Région AURA

NATURE	NUMERO	DATE DE SIGNATURE
Barnum à titre gratuit Région AURA Signature convention	2025DI-002	22/05/2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 31/7/2025
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 JUILLET 2025**

Conseillers en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, Anne PINVIDIC, Claude SERPINET, Habib REZKALLAH.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, COMBEMOREL Michael, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine.

M Claude SERPINET a été nommé secrétaire de séance.

2025D-039 Fonds de concours EBER Opération Sanitaires automatisés place du Cimetière

Monsieur BECT, Maire, rappelle au Conseil Municipal la séance du 27 mars 2025 lors de laquelle a été voté le remplacement des sanitaires de la place du cimetière par un système de sanisette automatisée.

Il indique qu'outre le dispositif lui-même qui pour rappel se monte à 27 360 € HT soit 32 832 € TTC, il est nécessaire de procéder à des travaux de maçonnerie et à la création d'une rampe d'accès personnes à mobilité réduite et au raccordement électrique de l'installation.

Il présente au conseil les différents devis qu'il a réceptionnés et propose de retenir les entreprises NORMAND et POIPY pour respectivement la maçonnerie et le raccordement électrique.

Il indique que ce projet est éligible dans sa globalité au fonds de concours EBER.

Il précise qu'il convient toutefois de retirer au préalable la demande effectuée sur le même fonds de concours par délibération en date 30 janvier 2025, concernant le pont dit de la Tannerie, ce projet étant reporté dans l'attente de l'accord des services de la DDT Police de l'eau.

Monsieur BECT propose par conséquent d'adopter le plan de financement suivant :



SLO

	DEPENSES HT	PRODUITS	TAUX
TOTAL TRAVAUX	34 513 €		
Mobilier urbain Beaujolais	27 360 €		
NORMAND	4 868 €		
POIPY	2 285 €		
FONDS PROPRES		17 256.50	50 %
FONDS CONCOURS EBER CC		17 256.50€	50 %
TOTAUX		34 513 €	100%

Echéancier des travaux :

Début des travaux 3 ième trimestre 2025
Fin des travaux 3 ième trimestre 2025

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le projet d'aménagement des sanisettes automatisées tel que celui-ci a été présenté

SOLLICITE la Communauté de Communes EBER CC au titre du fonds de concours

ADOpte le plan de financement présenté ci-dessus

ADOpte l'échéancier des travaux présenté ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 31/7/2025
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 JUILLET 2025**

Conseillers en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, Anne PINVIDIC, Claude SERPINET, Habib REZKALLAH.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, COMBEMOREL Michael, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine.

M Claude SERPINET a été nommé secrétaire de séance.

**2025D-040 Demande de participation frais de fonctionnement classe ULIS
Beaurepaire pour 2 élèves**

M BECT Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise en séance du 24 avril 2025 lors de laquelle, il avait été décidé de proposer à la commune de Beaurepaire, commune d'accueil des élèves en classe ULIS, une participation financière à hauteur de 698 € par élève basée sur le coût moyen de scolarisation départemental en élémentaire.

Pour mémoire la commune de Beaurepaire demandait une participation de 1 045 € par élève scolarisé.

M BECT, Maire, donne lecture du nouveau courrier du Maire de Beaurepaire qui propose une minoration de la participation arrêtée à la somme de 864 € par élève, justifiée par un tableau de dépenses annexé à la demande.

Monsieur BECT demande à l'assemblée de se prononcer concernant cette nouvelle demande de participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'école publique fixée par la commune de Beaurepaire.

Le Conseil après échange,

DECIDE de maintenir sa décision prise en séance du 24 avril 2025 et d'allouer la somme de **698 euros par élève** correspondant au coût moyen départemental pour un élève scolarisé en école élémentaire



COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY –

Envoyé en préfecture le 14/08/2025

Reçu en préfecture le 14/08/2025

Publié le 14/08/2025

ID : 038-213803638-20250731-2025D040-DE

S²LOW

AUTORISE M le Maire à signer une convention avec la commune d'accueil sur la base de 698 euros par élève scolarisé en classe ULIS

DIT que la dépense sera réglée à réception du titre de recette établi sur la base de la convention

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 31/7/2025

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 JUILLET 2025**

Conseillers en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, Anne PINVIDIC, Claude SERPINET, Habib REZKALLAH.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, COMBEMOREL Michael, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine.

M Claude SERPINET a été nommé secrétaire de séance.

2025D-041 Demande de participation au RASED

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du RASED (Réseau spécialisé des Elèves en difficulté), informant les Maires des difficultés de financement du RASED et ses besoins budgétaires pour assurer ses missions.

Les difficultés financières sont toujours présentes, et l'aide des communes semble indispensable pour continuer à intervenir dans les écoles.

Monsieur l'Inspecteur rappelle que le RASED est composé d'enseignants spécialisés du 1^{er} degré ainsi que de psychologues de l'Education Nationale.

Ils interviennent pour prendre en charge, sur le temps scolaire, des groupes d'élèves pour remédier à leurs difficultés pédagogiques :

- Effectuer des bilans psychologiques aujourd'hui nécessaires dans le cadre des orientations ou des dossiers auprès de la MDA,
- Accompagner les équipes dans les écoles pour proposer des adaptations, conseiller, apporter un point de vue extérieur et expert,
- Assister aux réunions en présence des parents, mais aussi recevoir ses derniers à leur demande,
- Se mettre en relation avec des professionnels de soins (orthophoniste notamment) pour rendre plus efficace la prise en charge scolaire des élèves.

Comme toutes les dépenses liées au fonctionnement de l'école, la répartition entre l'Etat et les communes des dépenses de fonctionnement des RASED, se fonde sur l'application des articles L 211-8 et L 212-15 du code de l'Education : l'Etat prend en charge les dépenses de rémunération des personnels, les communes assurant les dépenses de fonctionnement.

Sur la proposition du RASED, la participation financière de la Commune pourrait être de 1 € par élève que compte l'école soit 87 euros.



Après discussion et délibération la Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DONNE** un avis favorable à la participation financière à hauteur de 1 euro par élève que compte l'école de SAINT BARTHELEMY,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au virement de la somme de 87 euros correspondante,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour le conduire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 31/7/2025

Le Maire, Gérard BECT





SLOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 JUILLET 2025**

Conseillers en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, Anne PINVIDIC, Claude SERPINET, Habib REZKALLAH.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, COMBEMOREL Michael, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine.

M Claude SERPINET a été nommé secrétaire de séance.

2025D-044 Modification des horaires de fonctionnement de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les séances du 6 mai 2015 et du 27 janvier 2022 lors desquelles le Conseil Municipal avait institué puis élargi la coupure de l'éclairage public afin de réduire son coût économique et énergétique, tout en diminuant la pollution lumineuse produite par les lampadaires.

Il indique qu'actuellement l'éclairage est coupé entre minuit et 6 heures du matin sur l'ensemble du territoire communal.

Il propose de couper l'éclairage dès 23 heures, sauf pour les lampadaires situés dans le périmètre de la salle polyvalente qui resteraient éclairés jusqu'à 3 heures du matin les week-end.

Il demande au conseil de se prononcer.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de coupure de l'éclairage public entre 23 heures et 6 heures.

DIT que l'éclairage public sera maintenu jusqu'à 3 heures du matin à proximité de la salle polyvalente durant les week-end.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 31/7/2025
Le Maire, Gérard BECT





SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 JUILLET 2025

Conseillers en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, Anne PINVIDIC, Claude SERPINET, Habib REZKALLAH.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, COMBEMOREL Michael, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine.

M Claude SERPINET a été nommé secrétaire de séance.

2025D-045 Tarifs des services périscolaires cantine et garderie année 205/2026

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal, la nécessité d'étudier comme chaque année, les tarifs de la cantine et de garderie que devront acquitter les parents d'élèves pour l'année scolaire 2025/2026.

Il rappelle les tarifs actuels :

5.25 euros / repas pour les enfants domiciliés sur SAINT BARTHELEMY,
5.55 euros / repas pour les enfants des communes extérieures.

Tarifs garderie 2024/2025

	7h30 à 8h30	8h30 à 12h15*	13h30 à 17h30	17h30 à 18h
LUNDI	1 euro	1 euro	1 euro	1 euro
MARDI	1 euro	1 euro	1 euro	1 euro
JEUDI	1 euro	1 euro	1 euro	1 euro
Vendredi	1 euro	1 euro	1 euro	1 euro

*pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine

Monsieur le Maire indique que la MFR fournisseur des repas n'a pas prévu d'augmentation de ses tarifs pour l'année scolaire 2025/2026.

Monsieur le Maire rappelle pour information que le coût réel de chaque repas s'élève pour la commune à la somme de 11 euros (confection, personnel, électricité, chauffage, eau, amortissement des locaux...).

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif facturé aux familles à compter de la rentrée 2025/2026 afin de tenir compte de l'augmentation des coûts, notamment ceux liés à l'énergie et à la masse salariale.



SLO

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'augmenter les tarifs des repas du service de cantine mais de maintenir ceux de la garderie.

Tarifs CANTINE 2025/2026

5.50 euros / repas pour les enfants domiciliés sur SAINT BARTHELEMY,
5.75 euros / repas pour les enfants des communes extérieures.

Tarifs garderie 2025/2026

	7h20 à 8h20	11h30 à 12h15*	16h30 à 17h30	17h30 à 18h
LUNDI	1 euro	1 euro	1 euro	1 euro
MARDI	1 euro	1 euro	1 euro	1 euro
JEUDI	1 euro	1 euro	1 euro	1 euro
Vendredi	1 euro	1 euro	1 euro	1 euro

**pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 31/7/2025
Le Maire, Gérard BECT





SLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 JUILLET 2025**

Conseillers en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, Anne PINVIDIC, Claude SERPINET, Habib REZKALLAH.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, COMBEMOREL Michael, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine.

M Claude SERPINET a été nommé secrétaire de séance.

2025D-046 Convention interventions musicales à l'école année 2025/2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 mars 2025 lors de laquelle le conseil municipal a autorisé la signature de la convention avec la Communauté de communes EBER pour les interventions musicales en milieu scolaire à hauteur de 3060 €.

La Convention n'a pas été établie avec le montant retenu, mais avec une enveloppe globale de 3 400 euros.

Pour information la convention a été modifiée pour respecter le montant validé.

Soit 45 heures d'enseignement à 68€/heure.

Le Conseil municipal, après échange autorise le Maire à signer la nouvelle convention à réception.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 31/7/2025

Le Maire, Gérard BECT





SLOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 JUILLET 2025**

Conseillers en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, Anne PINVIDIC, Claude SERPINET, Habib REZKALLAH.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, COMBEMOREL Michael, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine.

M Claude SERPINET a été nommé secrétaire de séance.

**2025D-047 Fonds de concours EBER Modification plan de financement
définitif Opération Travaux de rénovation de la salle polyvalente**

Monsieur BECT rappelle au Conseil Municipal la délibération prise lors de la séance du 25 juillet 2024 relative au fonds de concours EBER concernant le projet de rénovation de la salle polyvalente.

Il indique que le dossier de demande de versement a déjà été déposé auprès de la communauté de communes EBER CC mais qu'il convient de modifier le plan de financement alors établi en raison de la non attribution d'une subvention par le Conseil Régional qui n'a pas retenu le projet.

Plan de financement initial :

	DEPENSES HT	PRODUITS	TAUX
TOTAL TRAVAUX	97 320€		
TOTAL Maitrise d'Oeuvre	21 876.78		
TOTAL Travaux et MO	119 196.78		
CONSEIL DEPARTEMENTAL		41 718.87	35%
CONSEIL REGIONAL		16 000	13.5%
FONDS PROPRES		61 477.91	51.5%
EMPRUNT		€	
TOTAUX	119 196.78€	119 196.78€	100%



Participation CC EBER via le Fonds de concours $61\,477.91 / 2 = 30\,738.95$ € soit 25.78 % du coût total des travaux envisagés

Plan de financement définitif à retenir pour l'opération :

	DEPENSES HT	PRODUITS	TAUX
TOTAL TRAVAUX	97 320€		
TOTAL Maitrise d'Oeuvre	21 876.78		
TOTAL Travaux et MO	119 196.78		
CONSEIL DEPARTEMENTAL		41 718.87	35%
CONSEIL REGIONAL		0	
FONDS PROPRES		77 477.91	65%
EMPRUNT		€	
TOTAUX	119 196.78€	119 196.78€	100%

Participation CC EBER via le Fonds de concours $77\,477.87 / 2 = 38\,738.95$ € soit 32.5% du coût total des travaux envisagés

Echéancier des travaux :
Sans objet travaux terminés, dossier validé

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le nouveau plan de financement présenté ci-dessus

SOLLICITE auprès de la CC EBER une subvention totale de 38 738.95 € au titre du fonds de concours.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier le cas échéant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 31/7/2025
Le Maire, Gérard BECT

